

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE
ALLOCATION D'ETUDES POST-BACCALAUREAT

La première demande d'aide concernant l'année 2019 doit être accompagnée du dossier d'ouverture de droits aux prestations sociales UCA 2019 (formulaire téléchargeable sur <http://class.uca.fr>). Tout dossier incomplet sera renvoyé à l'expéditeur.

Demande à adresser au CLASS sous enveloppe fermée portant la mention « CONFIDENTIEL- NE PAS OUVRIR »

Informations agent

NOM : Prénom :
Structure / direction / service : N° de sécurité sociale :

Informations concernant l'enfant et les études suivies

NOM – Prénom : Date de naissance :

Diplôme préparé :

Nom et adresse de l'établissement d'études :

.....
.....

Numéro d'étudiant :

L'étudiant est-il boursier ? oui non

Si oui, indiquez le taux / la tranche de la bourse

Distance entre le domicile familial et la ville d'études* :

* Sur la base de l'adresse personnelle déclarée dans le dossier d'ouverture de droits aux prestations sociales UCA et de l'itinéraire routier le plus court.

Toute fausse déclaration entrainera le remboursement de l'aide perçue indûment

Fait à _____, le _____

Signature du demandeur

Cadre réservé à l'administration

| | |
|----------------------------------|--|
| Montant du QF | |
| Montant à payer à l'agent | |

Exercice : 2019

N° Facture :

Certifié exact, le

Compte général : 6474

Compte budgétaire : PG_SOC

L'ordonnateur,

Centre financier : U98ADSOC

N° Projet (EOTP) : DU98ASOCPOSTBAC

MODALITES POUR LES DEMANDES D'AIDE ALLOCATION D'ETUDES POST-BACCALAUREAT

La première demande d'aide de l'année civile en cours doit être accompagnée du dossier d'ouverture de droits aux prestations sociales UCA dûment complété.

Conditions d'attribution

- Enfant fiscalement à charge âgé de moins de 26 ans au 1^{er} septembre de l'année universitaire concernée ;
- Etudiant régulièrement inscrit en université, dans une école spécialisée préparant à un diplôme d'Etat ou scolarisé dans un établissement privé si refus d'admission ou non préparation de la spécialité demandée dans l'enseignement public ;
- Une seule allocation par année universitaire et par enfant ;
- Une majoration de 100 € à 300 € est appliquée dans le cas où le domicile familial se situe à une distance supérieure ou égale à 70 km du lieu d'études ;
- Quotient familial inférieur ou égal à 20 000 €.

Montant de la prestation

| | QF ≤ 12 400 € | 12 400 € < QF ≤ 15 000 € | 15 000 € < QF ≤ 20 000 € |
|-------------------------|---|--------------------------|--------------------------|
| Allocation | De 100 € à 500 € selon un calcul linéaire inversement proportionnel au QF | | |
| Majoration kilométrique | 300 € | 200 € | 100 € |

Qui peut en bénéficier ?

Les bénéficiaires des prestations sociales UCA sont :

- les agents titulaires ou stagiaires de l'Université Clermont Auvergne ;
- les agents contractuels de l'Université Clermont Auvergne sous contrat à durée indéterminée (CDI) ;
- les agents contractuels de l'Université Clermont Auvergne sous contrat à durée déterminée (CDD), de droit public et de droit privé, d'une durée supérieure ou égale à 6 mois ou ayant à leur actif une période de contrats cumulés de 6 mois.

Les personnels rémunérés à la vacation ne sont pas bénéficiaires de l'action sociale UCA.

Comment en bénéficier ?

Le formulaire de demande complété doit être adressé au CLASS, **en format papier exclusivement**, avant le **31 octobre de l'année universitaire**, accompagné des pièces justificatives obligatoires suivantes :

- Original du certificat de scolarité ;
- Copie de la carte étudiant ;
- Justificatif de calcul de la distance avec le domicile familial le cas échéant ;
- Attestation de l'employeur et/ou du Comité d'Entreprise du conjoint concernant le non-paiement d'une aide équivalente (les attestations relatives au versement du supplément familial ne sont prises en compte).

Tout dossier incomplet (pièces justificatives manquantes / non conformes / illisibles, absence du dossier d'ouverture de droit, etc.) sera renvoyé à l'expéditeur. Les demandes effectuées via le courriel seront également renvoyées à l'expéditeur.

Les prestations sociales versées par l'établissement sont des prestations à caractère facultatif : Elles ne peuvent être accordées que dans la limite des crédits prévus à cet effet.

Service Culture, Loisirs, Action sociale & Sport

Campus des Cézeaux
7, place Vasarely – CS 60026
63178 AUBIERE Cedex

Gestionnaire de l'action sociale : **Nathalie PINEL** / Tél. 04 73 40 51 91 / social.class.dvu@uca.fr